

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE  
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**Délibération N°DCA-29092022-6**

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 29 septembre 2022 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : **22 septembre 2022**

Compte-rendu affiché le : **12 octobre 2022**

Nombre d'administrateurs en exercice : **11**

Nombre présents à la séance : **7**

**Membres présents à la séance :**

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme AIVALIOTIS, Mme CHOUAL,  
Mme CHAMPAGNAT, Mme DI DOMENICO, Mme JOURDYTH,, Mr PASIEKA,

**Membres absents ayant donné pouvoir :**

M FARA Président à Mme JACQUEMONT  
Mme ROBERT à Mme CHAMPAGNAT  
Mme GUICHARD à Mme JOURDYTH

**Membres absents avec excuses :**

M PRUD'HOMME LACROIX

**CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES**  
**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2022**  
**DÉLIBÉRATION N° DCA-29092022-6**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite au recrutement d'une titulaire du CAP petite enfance au lieu d'une auxiliaire de puériculture, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit: suppression du poste d'auxiliaire de puériculture, catégorie B, à temps non complet 24,5 h, créé en juillet 2022 au profit de la création d'un poste d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet 24,5h:

Le nouveau tableau se présente comme suit :

ANCIEN TABLEAU	NOUVEAU TABLEAU	TEMPS DE TRAVAIL REMUNERE
<b>CATEGORIE B</b>		
3 auxiliaires de puériculture classe normale à temps non complet	2 auxiliaires de puériculture classe normale à temps non complet	24,5 H
<b>CATEGORIE C</b>		
	1 adjoint technique à temps non complet	24,5 H

Après en avoir délibéré, le conseil administration :

à l'unanimité (10 votes « Pour »)

APPROUVE la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

AUTORISE le Président et la Vice-Présidente à signer le document.

ONT signé au registre tous les membres présents.

La Vice-Présidente  
 Yvette JACQUEMONT

Certifié exécutoire compte tenu de :  
 - sa publication le .....  
 La Vice-présidente

*En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*